

Banque Attijari de Tunisie

Attijari bank

Société anonyme au capital de 198.741.450 de dinars
Siège social : Rue Hédi Karray – N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis
Registre de commerce du greffe du Tribunal de première instance de Tunis n° B 140811997
Matricule fiscal n° 121J.P.M 000

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25/06/2014

L'an Deux Mille Quatorze, le Mercredi 25 juin, à 09h00 du matin,

Au siège social de la Banque Attijari de Tunisie, sis au 24 rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord – 1080 – Tunis,

Les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie – Attijari Bank, se sont réunis en **Assemblée Générale Ordinaire** sur convocation du Conseil d'Administration.

Les actionnaires présents ou représentés ont émargés la feuille de présence en entrant en séance, tant en leurs noms qu'en leurs qualités de mandataires.

L'Assemblée Générale Ordinaire a procédé ensuite à la composition de son bureau :

- Monsieur Moncef CHAFFAR, assure la présidence de la séance en sa qualité de président du Conseil d'Administration,
- M. M'zoughi M'ZABI et Mme Zohra DRISS BOUSLEMA sont désignés comme scrutateurs,
- M Skander M'LAYAH, assure les fonctions de secrétaire de la séance.

Monsieur Ahmed BELAIFA représentant le cabinet MTBF – Price Waterhouse Coopers et Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF représentant le cabinet MAZARS, les deux commissaires aux comptes de la Banque Attijari de Tunisie étaient également présents.

Le tout conformément à la loi en vigueur et aux statuts de la Banque.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux actionnaires présents à l'Assemblée et constate, après vérification de la feuille de présence certifiée véritable par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés détiennent **32.910.136** Actions et droits de vote sur **39.748.290** actions, soit **82,796** % du capital social, l'Assemblée est alors déclarée régulièrement constituée et apte à délibérer valablement.

Le Président, met à la disposition des actionnaires :

- Une copie en langue arabe et une copie en langue française de l'avis de convocation publié au Journal Officiel de la République Tunisienne sous le n° 68-2014 en date du 07/06/2014.

- Une copie en langue française du journal " La Presse " du 11/06/2014 ainsi qu'une copie en langue arabe du journal " Echourouk " du 11/06/2014.
- Une copie de l'avis de convocation déposé au Conseil du Marché Financier le 12/06/2014.
- Une copie de l'avis de convocation déposé à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis le 11/06/2014.
- La Feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés.
- Un exemplaire des Statuts de la Banque.

Il met également à la disposition des actionnaires les documents suivants :

- Le rapport de gestion et le rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration,
- Le rapport des Co-commissaires aux comptes,
- Le projet des résolutions.

Etant précisé que ces documents ont été mis à la disposition des actionnaires de la Banque conformément aux délais légaux et statutaires et durant l'horaire du travail.

Le président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2013 ;
2. Lecture du rapport spécial des Co-commissaires sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2013 ;
3. Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2013 et lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes y afférents ;
4. Quitus aux administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2013 ;
6. Approbation des montants des jetons de présence ;
7. Approbation de la vente d'un immeuble ;
8. Pouvoirs en vue des formalités.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration et la lecture des rapports des deux commissaires aux comptes puis déclare la discussion ouverte.

Après discussion et échange d'avis, Monsieur le Président soumet au vote les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2013, approuve les conventions mentionnées.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2013, et après lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes, approuve les dits états financiers individuels ainsi que les états financiers consolidés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de donner quitus entier, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2013.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du résultat bénéficiaire, dégagé au titre de l'exercice 2013 à hauteur de **82 674** Mille dinars (Quatre vingt deux millions six cent soixante quatorze mille dinars), et décide de l'affecter comme suit :

(Montant en milliers de Dinars)

BENEFICE DE L'EXERCICE	82 673,734
REPORT A NOUVEAU	- 43 668,355
RESULTAT A REPARTIR	39 005,379
RESERVES LEGALES	-1 950,269
REINTGRATION PRIME D'EMISSION	+16 210,000
TOTAL DISTRIBUABLE	53 265,110
DIVIDENDES	53 262,709
REPORT A NOUVEAU	2,401

L'Assemblée Générale Ordinaire délègue au conseil d'administration les modalités et la date exacte du paiement des dividendes.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du conseil d'administration, fixe la somme de Six Mille Dinars (6.000 TND) - un montant annuel global et brut des jetons de présence aux réunions du conseil d'administration - à allouer à chaque membre du conseil d'administration pour l'exercice 2013.

Les membres des comités règlementaires percevront en outre une somme annuelle brute et globale de Six Mille Dinars (6.000 TND) en rémunération de leurs travaux au sein des réunions desdits comités au cours de l'exercice 2013.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après autorisation du Conseil d'Administration formalisée dans le PV n°584 du 15/04/2013 approuve la vente de l'immeuble sis à la rue Bach Hamba et autorise la Direction Générale à entamer les démarches nécessaires.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer partout où besoin sera, tous dépôts, publications et autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, les scrutateurs et le secrétaire.

Le Président
M. Moncef CHAFFAR

Le Premier Scrutateur
M. M'zoughi M'ZABI

Le Second Scrutateur
Mme Zohra DRISS BOUSLEMA

Le Secrétaire de la séance
M. Skander M'LAYAH

BILAN APRES AFFECTATION
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013
(UNITE : en milliers de Dinars)

ACTIF	31/12/2013	31/12/2012
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	285 481	191 208
Créances sur les établissements bancaires et financiers	462 893	299 862
Créances sur la clientèle	3 401 083	3 219 122
Portefeuille titres commercial	342 715	327 977
Portefeuille d'investissement	71 810	73 900
Valeurs immobilisées	156 302	156 290
Autres actifs	233 783	127 251
TOTAL ACTIF	4 954 067	4 395 610
PASSIF		
Banque Centrale et CCP	262 049	226 208
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	56 134	12 891
Dépôts et avoirs de la clientèle	4 047 534	3 591 029
Emprunts et ressources spéciales	65 804	76 223
Autres passifs	188 344	184 733
TOTAL PASSIF	4 619 865	4 091 084
CAPITAUX PROPRES		
Capital	198 741	198 741
Réserves	131 812	145 807
Autres capitaux propres	3 646	3 646
Résultats reportés	3	-43 668
Résultat net		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	334 202	304 526
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	4 954 067	4 395 610

	Capital	Réserves	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2013	198 741	146 072	3 646	-43 668	82 674	387 465
Affectation approuvé par l'AGO du 25/06/2013		(14 260)		43 671	(29 411)	
Dividendes					(53 263)	(53 263)
Solde après affectation du résultat 2013	198 741	131 812	3 646	3	0	334 202